

## DEMANDE DE PASSEPORT BIOMÉTRIQUE

UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS AU 03.27.47.55.50

Tout demandeur doit être présent à la demande et à la reprise du passeport. La personne mineure doit être accompagnée du représentant légal. **Les pièces à fournir doivent être produites en original** : ces pièces seront scannées et vous seront restituées immédiatement.

Pièces à fournir :

- **carte nationale d'identité plastifiée** (si vous ne possédez pas de carte d'identité plastifiée, vous devez fournir un acte de naissance de moins de 3 mois)
- **1 justificatif de domicile de moins d'un an** (avis d'imposition, taxe d'habitation, factures EDF, gaz, eau, téléphone, quittance de loyer, attestation d'assurance habitation). Pour les enfants majeurs domiciliés chez les parents, en plus du justificatif de domicile, il est nécessaire de fournir une attestation d'hébergement d'un des deux parents ainsi que la carte d'identité du parent concerné.
- **1 photo d'identité récente (différente de la photo de la carte d'identité si celle-ci a été établie 6 mois avant la demande de passeport)**
- **1 timbre fiscal** (disponible auprès des services des impôts, des débitants de tabac ou sur « timbres.impots.gouv.fr »). *La Mairie ne vend pas de timbres fiscaux.*

Montant du timbre fiscal :   **86 € pour une personne majeure**  
  **42 € pour un mineur à partir de 15 ans**  
  **17 € pour un mineur de moins de 15 ans**

Le passeport est valable 10 ans pour les majeurs et 5 ans pour les mineurs.

- **en cas de renouvellement, fournir l'ancien passeport**

**POUR LES MINEURS, fournir la carte d'identité des parents.**

En cas de divorce, présenter l'original du jugement de divorce. Si une résidence alternée a été décidée, produire le justificatif de domicile de la 2<sup>ème</sup> adresse, la carte d'identité de chacun des parents ainsi qu'une attestation d'autorisation de délivrance du passeport à retirer en mairie.

**ATTENTION :** Même pour les personnes majeures, il est impératif de connaître les dates et lieux de naissance des parents.

Les remises de passeports s'effectuent du lundi au vendredi de 10 H 00 à 15 H 30 sans interruption et sans rendez-vous et le samedi matin de 10 H 30 à 11 H 45.